


EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 16 octobre 2023  
**N°090/16-10-2023**

Envoyé en préfecture le 23/10/2023  
Reçu en préfecture le 23/10/2023  
Publié le   
ID : 034-213401169-20231016-DELIB090-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 25  
Absent : 0  
Procurations : 4

Date de convocation : 06 octobre 2023

Date d'affichage : 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELLIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUCHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Madame Nicole ANSIDEI à Monsieur Nicolas LEFEUVRE ;  
Monsieur Pascal HEYMES à Monsieur Thomas GERACI ;  
Monsieur François ROUMANOS à Madame Florence MARCHETTI ;  
Madame Cléo FERRON à Madame Nathalie VERDIER.

**Absent :**

Néant.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Louise WATTELLIER.

**AFFAIRE N°19**

**FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES - Demande de fonds de concours Montpellier Méditerranée Métropole - Aménagement place Pablo Neruda**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Mourad DEROUCHE, conseiller municipal délégué spécial au sport, à l'animation du quartier de la Valsière, co-délégué à l'organisation des « circuits-courts » alimentaires, expose :

En créant un nouvel espace vert et arboré, nous offrirons aux habitants un lieu de rencontre et d'activités multiples telles qu'une aire de basket, un boulodrome, un amphithéâtre, un espace forain, et bien plus encore. Au-delà de son aspect pratique, notre projet vise également à renforcer l'identité de la Valsière en érigeant cette place en tant que centralité du quartier. Nous sommes convaincus que ce projet aura un impact positif sur la qualité de vie des habitants et nous sollicitons votre soutien pour le réaliser.

Cet espace reconnecte la mairie annexe aux écoles, à la crèche et à la ludothèque. Il offre des opportunités d'espaces de rencontres parents-enfants aux heures de sortie des établissements en améliorant les conditions du lien social. Il améliore les circulations piétonnes dans une perspective de la ville du quart d'heure.

Au centre de ce quartier, la création d'un tiers lieu alimentaire lié à la p associatif avec le développement d'un jardin potager et d'un composteur collectif qui permettra notamment la création d'emploi d'insertion pour la préparation de repas issus de produits biologiques en circuit court (économie circulaire).

Ce projet de tiers-lieu alimentaire solidaire complète les axes constitués précédemment par le marché circuit-court, l'installation des agriculteurs et l'amélioration de la qualité alimentaire et nutritionnelle des cantines.

Conçu en lien avec l'aménagement de la place Pablo Neruda, ce lieu va offrir aux habitants du quartier de la Valsière un lieu d'activités multiples, ludiques et conviviales, dans un cadre paysager de qualité, allié à un confort thermique créé par le végétal et la composition urbaine.

Le montant prévisionnel des travaux de ce projet est de 705 433€ hors taxe. Ce sont pour ce tiers-lieu ainsi que pour l'aménagement de la place Pablo Neruda que la Commune sollicite une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, moins six abstentions (N.ANSIDEI ; N.LEFEUVRE ; F.MARCHETTI ; F.ROUMANOS ; T.GERACI ; P.HEYMES) :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours le plus élevé possible à MontpellierMéditerranée Métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le responsable du service gestion comptable de la Métropole, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE GRABELS' at the top, a central emblem of a town with a church, and '(Hérault)' at the bottom. The signature is written over the stamp.

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet